

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

Nous prions nos abonnés d'excuser la méprise grande qui a eu lieu dans l'impression du numéro précédent de ce journal, par la transposition des pages; l'accident était irréparable, quand nous nous en sommes aperçu.

CANTIQUE POUR PAQUES.

Que chacun se réjouisse,  
Voyant ce prodige nouveau;  
Jésus vengeur du supplice  
Sort du tombeau.

Il s'est fait un passage;  
Dans le roc ténébreux;  
Et cet heureux présage  
Vient nous ouvrir les cieux.

Oh! mort, quelle est ta victoire?  
Jésus a dompté ta rigueur.  
Ce Dieu rayonnant de gloire,  
Est ton vainqueur.

Il vient à l'homme impie,  
Donner de nouveaux droits;  
Pour lui rendre la vie,  
Il est mort sur la croix.

Ne pleurez plus, ô Marie,  
La mort de votre fils Jésus.  
Car il a repris la vie;  
Ne pleurez plus,  
Soyez dans l'allégresse,  
En ce jour triomphant,  
Calmez votre tristesse,  
Car Jésus est vivant.

L'ange ministre fidèle,  
Des Marie a calmé la peur,  
Il leur a donné nouvelle  
De leur Seigneur:  
"Jésus couvert de gloire  
"Est sorti du tombeau,  
"Publiez la mémoire  
"D'un triomphe si beau.

Enfin cet aimable maître,  
Devant Madeleine apparaît,  
La sainte sans le connaître  
Lui demandait:

"Celui que mon cœur aime,  
"Du sépulchre est ôté,  
"Ah! ma peine est extrême,  
"Où l'avez vous porté?

Jésus lui répond: "Marie,  
"C'est moi qui suis devant vos yeux;  
"Vous me voyez plein de vie  
"Et glorieux.

"Allez dire aux apôtres,  
"Ce que vous avez vu,  
"Dites encore aux autres,  
"Le Christ m'est apparu.

Elle aussitôt avec zèle,  
Vers les apôtres a couru,  
"Le crucifié, dit-elle,  
"M'est apparu:

"Allez en Galilée,  
"Selon qu'il a prédit;  
"Votre âme consolée,  
"Y verra Jésus-Christ.

Il apparut aux apôtres,  
La porte était fermée en vain:  
Il se fit voir à deux autres,  
Dans le chemin;

Il parut à Didime,  
Qui ne le croyait pas;  
Lui reproche son crime,  
Lui dit: "Croyez, Thomas.

Juifs endurcis et rebelles,  
Rendez-nous ses restes sacrés; (1)  
Ou bien devenez fidèles,  
Et l'adorez.

Vous pouvez reconnaître,  
Que ce qui fut prédit,  
Sans changer une lettre,  
Annonce en lui le Christ.

LES RELIGIEUSES DU BON-PÂTEUR ET M. LE MAIRE DE LA VILLE DE SENS.

Le *Journal des Débats*, dont c'est la politique, le génie et surtout le plaisir de seconder tout ce qui se tente contre la religion et les personnes religieuses, prête son loyal concours à M. le Maire de Sens. Il publie, avec une lettre macaronique de M. le premier adjoint Chauveau, ou de Chauveau, la délibération du conseil municipal, que nous avons insérée vendredi dernier. Au fond, le *Journal des Débats* sait très bien que penser des faits et gestes de M. le Maire de Sens. Mais il sait mieux encore que les religieuses du Bon-Pasteur sont une engeance détestable, et qu'il les faut traiter sans merci. Pour bien montrer à quel point de vue il les juge, dans le numéro même où la prose de M. l'adjoint figure, il reproche à une danseuse d'avoir trop allongé son jupon. Or, les religieuses du Bon-Pasteur sont bien pis; donc écrasons l'infâme! Ce nouveau témoignage d'entière sympathie encouragera sans doute M. Parent à répéter devant le public, contre ces religieuses, les outrages qu'il leur a fait subir dans leur cloître. Voici, en attendant, la lettre de M. Chauveau. Le style en est inculte; peut-être M. le premier adjoint pensoit-il qu'il ne sied pas à un gentilhomme d'écrire cor-

rectement. Il oublie qu'au temps où les gentilhommes ne savaient pas la grammaire, ils défendaient les femmes, les nonnes surtout, et cet oubli ternira la splendeur de son blason.

"Monsieur,

"Le repos des habitans de cette ville étant troublé toutes les nuits par des cris tantôt plaintifs, tantôt furieux, paraissant venir d'une maison de refuge, succursale de la maison d'Angers, dirigée par des dames dites du Bon-Pasteur, ces personnes formulèrent une plainte, qui fut renvoyée par M. le procureur du Roi à M. le maire, pour les renseignements à prendre.

"Par suite de la fermeté déployée par l'autorité municipale, et sans laquelle le résultat de l'enquête eût été nul, il fut constaté que le tapage nocturne dont on se plaignait était occasionné par une fille folle détenue chez ces dames, contrairement à la loi de 1838 sur les aliénés, et qui, enfermée la nuit, soit dans une misérable mansarde du grenier, soit dans une cave, vociférait les cris dont le voisinage avait à se plaindre.

"M. le maire ayant reconnu, lors de cette visite, qu'il se passait dans cet établissement, qui n'est autorisé légalement ni comme maison de correction, ni comme maison de refuge, ni comme pensionnat, des actes blâmables aux yeux de la loi se vit dans la nécessité de remplir une obligation pénible, mais qui lui était prescrite par ses devoirs et par l'humanité, en signalant les faits à l'autorité compétente, ce qui lui valut, de la part du journal *l'Univers*, un article en date du 12 janvier dernier, destiné à donner le change à l'opinion publique, et dans lequel la mauvaise foi la plus insigne le disputait aux injures les plus grossières.

"Le conseil municipal indigné, ayant pensé que la manière la plus convenable de repousser des calomnies, dont il était à même que tout autre de reconnaître la fausseté, était de protester hautement contre les assertions de ce journal, prit à l'unanimité, dans sa session légale du 5 de ce mois, la délibération ci-adjointe, que j'ai l'honneur de vous transmettre, vous priant de l'insérer dans le plus prochain numéro de votre journal, persuadé, Monsieur, que vous ne nous refuserez pas votre concours en cette circonstance.

"M. Le préfet de l'Yonne, par lettre en date du 12 février, présent mois, a autorisé la publicité de la délibération, en vertu de la loi du 18 juillet. Le premier adjoint au maire de la ville de Sens, "DE CHAUCHEAU."

Si nous pouvons dégager une idée quelconque des innombrables patraques de M. l'adjoint, c'est qu'il persiste à croire que M. le Maire est incapable d'avoir commis les actes d'impolitesse brutale dont nous l'avons accusé. Cette conviction part d'un bon naturel, et ferait à M. de Chauveau plus d'honneur qu'il n'en tirera jamais de sa littérature, si, tout en obéissant aux élans de son cœur, il avait su ne point s'écarter de la vérité. Mais qu'il prenne la peine de relire nos articles; il verra qu'il a écrit avec plus de légèreté que n'en autorisent les fonctions de premier adjoint.

M. Parent a-t-il, oui ou non, tenu aux religieuses et sur le compte des religieuses les propos que nous avons rapportés? S'il ne les a point tenus, pourquoi ne nous poursuit-il pas comme diffamateurs? Pourquoi le conseil municipal, qui le défend avec tant de zèle, ne s'est-il pas empressé de faire au moins insérer dans *l'Univers* la délibération qui le venge?—Si les propos ont été tenus, ils sont indignes, nous ne dirons pas d'un magistrat dans l'exercice de ses fonctions, mais du dernier, du plus mal élevé des hommes; nous n'avons pu les qualifier trop sévèrement. M. Chauveau, tout de Chauveau et tout premier adjoint qu'il soit, lorsqu'il nous reproche à ce sujet la mauvaise foi la plus insigne, les injures les plus grossières, abuse du privilège de ne pas mieux connaître sa langue que M. le Maire ne connaît les rudimens de la politesse, et ne mérite pas même la réponse que nous lui faisons.

Ce que nous appelons inconvenance, impolitesse, grossièreté, M. de Chauveau le qualifie, il est vrai, du nom plus doux de fermeté. Dire à des religieuses, devant des femmes de mauvaise vie, qu'ou saura bien si elles mentent; les faire séquestrer et molester dans leur domicile par la main immonde des agents de police; parler d'elles en termes insultants, ce n'est, selon M. le Premier-Adjoint, que de la fermeté. On voit bien qu'il ne sait pas le français! et quand il s'associe avec tant d'empressément à ces actes sauvages, quand il vient tout naïvement déclarer qu'il n'y trouve point de mal, quand, par des insinuations plus ou moins adroites il essaie de les justifier, il ignore sans doute quel mot accablant résume tout ce qu'il fait.

Mais passons; ce n'est ici qu'un détail. Nous posons une seconde question au noble premier adjoint qui ne sait pas le français:

Est-il vrai, oui ou non, que M. le Maire de Sens ait à deux reprises, et

(1) St. Augustin disait aux Juifs qui niaient la résurrection. "Si J.-C. n'est pas résuscité, vous devez avoir son corps, montrez nous le; vous dites que ses disciples l'ont enlevé, mais vous aviez des gardes..... etc."

seconde fois suivi de la force armée, pénétré chez les Dames du Bon-Pasteur, sans mandat, sans autorisation quelconque, en vertu simplement de son bon plaisir et des forces de police qu'il avait rassemblées ?

M. de Chauveau, qui sent où la question le blesse, voudrait bien répondre par une dénégation positive ; il voudrait bien nous montrer un bout de mandat. Il ne le peut, et ses finesses pour y suppléer sont divertissantes. Les Dames du Bon-Pasteur détenaient chez elles une fille folle, écrit-il à son compère le *Journal des Débats*, et par là elles contrevenaient à la loi sur les aliénés. En conséquence, M. le Maire a pu entrer dans leur établissement. Vous vous trompez, Monsieur. L'aliénée recueillie et non détenue au Bon-Pasteur, y avait été reçue idiote, et non point folle ; depuis qu'elle était devenue folle, et qu'elle vociférait des cris, comme vous dites, les religieuses avaient essayé, sans y réussir, de la faire admettre à l'hôpital-général. L'hôpital-général refusant cette infortunée, pouvait-on la jeter à la porte ? Vous auriez vociféré des cris contre l'inhumanité des religieuses. Celles-ci présérèrent engager elles-mêmes les voisins à se plaindre, et ainsi fut déterminée la nuit, soit dans une misérable mansarde du grenier, soit dans une cave. Cette cave, où la fille a couché une fois, est une ancienne cuisine souterraine qui sert de bûcher. La folle y a passé une nuit, parce qu'elle l'a voulu, et qu'il en est des fous comme de certains hommes : on ne leur fait point aisément entendre raison. Voilà les faits, que vous connaissez fort bien, mais que vous expliquez fort mal. Ces faits et les autres, également blâmables aux yeux de la loi, suffisaient-ils pour que M. le Maire revint le surlendemain avec force agents de police, force gendarmes, force menaces, se livrer à une visite domiciliaire ? Non, car 1<sup>o</sup>. il n'y avait point contravention, une idiote recueillie dans une maison ne constituant pas un établissement d'aliénés ; 2<sup>o</sup>. y eût-il eu contravention, la contravention ne constituait qu'un délit, et l'existence d'un délit, même flagrant, ne permet pas au maire de forcer les portes d'une maison ; il faut pour cela qu'il y ait crime. Y avait-il crime ? il fallait encore, en ce dernier cas, que le maire prévint le juge d'instruction avant de se mettre en mouvement. Or, le juge d'instruction émit au tribunal même, à cent pas du couvent : on en a appelé à son autorité, ainsi qu'à celle du président ; il y a eu refus. Les articles 32 et 49 du Code d'instruction criminelle (et vous devriez les connaître, M. de Chauveau, qui savez si bien ce qui est blâmable aux yeux de la loi) sont formels sur ce point, ils imposent au maire, considéré comme officier de police judiciaire, les mêmes obligations qu'au procureur du Roi, lequel doit toujours prévenir le juge d'instruction de son transport sur les lieux. L'article 36 permet de faire des perquisitions dans le domicile des prévenus, mais l'article 39 exige que les prévenus soient présents ou qu'ils aient là un fondé de pouvoirs. Il n'y a rien eu de tout cela. On n'a pas même indiqué de prévention, et on a consigné, on a jeté à la porte les propriétaires de la maison violée... ; et c'est sur le procès-verbal rédigé pour couronner l'œuvre qu'une instruction est poursuivie aujourd'hui contre les religieuses prévenues ; et c'est au milieu de cette instruction qu'interviennent, au détriment des accusées, M. Chauveau et le conseil municipal ! Voilà pour le droit.

Mais, observe M. de Chauveau, fertile en raisons ingénieuses, l'établissement n'est autorisé légalement ni comme maison de correction, ni comme maison de refuge, ni comme pensionnat, et il s'y passait des actes blâmables aux yeux de la loi ! On peut citer des articles de loi qui fassent fermer les établissements non autorisés : M. de Chauveau en connaît-il qui autorisent le premier venu d'en forcer les portes, d'en outrager les propriétaires, d'y faire des instructions illégales ? Connaît-il des convenances qui autorisent les gens de bien, sans que la justice les y appelle, à venir au milieu d'un procès offrir leur loyal concours contre les accusées ? Que le noble adjoint interroge la mémoire de ses ancêtres. Ces antiques Chauveau lui répondront qu'autrefois c'était pure besogne de vilains.

Mais les actes blâmables ? dit M. de Chauveau. Vous avez raison, Monsieur, parlons-en. Quels sont-ils ? Vous restez sur ce propopos dans un vague dont il faut sortir.

M. Parent a vu au Bon-Pasteur dix-huit jeunes filles abandonnées qu'on y a recueillies, qu'on y nourrit, qu'on y habille, qu'on y élève sans autorisation : Premier acte blâmable.

Il y a vu deux idiotes qu'on y soignait, et qu'on ne voulait pas renvoyer avant qu'on ne leur ait trouvé un autre asile. L'une de ces idiotes a passé la nuit dans une mansarde de la cave ou du grenier : on a préféré l'y laisser que de l'en arracher à force de coups : Second et troisième actes blâmables.

Item, le dit M. le Maire a vu au Bon-Pasteur un certain nombre de femmes qui, ayant mené une vie orgueilleuse, sont venues se réfugier dans cet établissement pour tâcher d'y réapprendre la vertu. L'établissement n'étant pas autorisé, l'apprentissage qu'on y fait ne l'est pas davantage. Quatrième acte blâmable. De plus, comme il n'est pas probable que ces femmes aient renoncé volontairement aux plaisirs de la société, il est probable qu'on les contraint ; elles disent le contraire, il est probable qu'on les séduit : Sixième, septième actes blâmables. Quelques unes n'ont pas vingt ans : détournement de mineures ! et huitième acte très blâmable.

Continuant sa visite, M. le Maire a vu d'autres femmes plus jeunes qui ne sont pas là de leur gré et qui l'avouent. L'autorité de leurs parents les y retient, donc les religieuses sont complices des parents : Neuvième acte blâmable.

D'autres femmes encore se sont présentées aux regards attendris de M. le

Maire, et ont profondément ému son humanité. Elles sont jeunes, elles ont joui de la liberté, ce bien si précieux ; elles veulent en jouir encore et ne se déguisent nullement ; mais une condamnation judiciaire les a frappées, et sous ce prétexte on arrête leur essor. Il est vrai que si elles n'étaient pas au Bon-Pasteur elles seraient en prison. Mais rien n'autorise le Bon-Pasteur à priver les prisons de leur plus bel ornement, et le Bon-Pasteur, en les détendant, empiète sur les droits des écoles légales : Dixième acte blâmable.

Enfin, M. Parent a vu les religieuses ; il a vu qu'elle se dévouent à nourrir les enfants abandonnés, à relever de leur abaissement les repentantes, à corriger par de bons exemples, par de constants et de pénibles efforts, les détenues, qu'elles travaillent, qu'elles prient, qu'elles sont chastes, pauvres, obéissantes, le tout sans autorisation : Onzième acte blâmable.

On pourrait sans doute aller jusqu'au douzième, il y en a bien assez. Que pourrions-nous opposer à un pareil réquisitoire ? Nous devons nous taire, car les religieuses du Bon-Pasteur ont fait quelque chose de plus blâmable que tout cela ? Elles ont eu raison contre tout ce qu'on a voulu leur reprocher, pour parvenir ensuite à les proscrire ; elles ont dit de quelle injustice elles étaient victimes, et n'ont pu empêcher notre voix de s'élever pour flétrir ces indignités. N'ajoutons point à leurs crimes. Aussi bien les tribunaux sont saisis. Soit par l'instruction que l'on dirige contre ces dames à la requête du maire, soit par celle que nécessitera leur propre plainte, il faudra que les faits soient connus, que la vérité paraisse au jour. Laissons donc agir leurs persécuteurs. Faisons grâce à M. de Chauveau du reste de ses dires, et que ce champion de l'innocence de M. Parent retombe dans son obscurité. Il en sortira plus tôt qu'il ne le désire. Grâce à Dieu ! les préjugés haineux de la municipalité ne peuvent s'élever jusqu'à troubler la conscience de la magistrature, et quoique les Dames du Bon-Pasteur paraissent aujourd'hui bien abandonnées, puisqu'elles ont des juges, il leur reste mieux que des amis.



## BULLETIN.

Education.—Maladies.

Nous avons eu hier, après-dîner, plusieurs petits crages pendant lesquels le tonnerre s'est fait entendre plusieurs fois assez fortement. Si les remarques étaient vraies, ce serait le présage d'un beau printemps et d'une année d'abondance.

Les journaux de Québec sont occupés d'une pétition adressée à Son Honneur le Maire de la ville par 250 citoyens, le priant de convoquer une assemblée dans le but de présenter une adresse d'approbation à sir Charles Metcalfe. Le Maire n'a pas cru devoir se rendre à cette demande, alléguant qu'il n'avait jamais convoqué d'assemblée pour des fins politiques et qu'il ne croyait pas devoir le faire.

Nous avons appris avec beaucoup de satisfaction que les rapports sur l'éducation cette année, étaient plus satisfaisants que l'année dernière. Le choix des commissaires, fait avec plus de soin, commence déjà, dit-on, à faire sentir son heureuse influence. Presque partout les écoles sont mieux organisées, les maîtres plus encouragés et mieux rétribués. D'un autre côté, les demandes de maîtres et maîtresses qualifiés ne sont pas rares. Nous sommes informé qu'à Verchères, entre autres, une veuve ou une fille d'un certain âge, capable de tenir une école de filles et d'enseigner le français, la grammaire, l'arithmétique et la couture, y trouverait une place. On regarderait comme une perfection, si elle pouvait montrer à lire l'anglais. Il serait donc à souhaiter qu'on commençât de suite à prendre un soin tout particulier à former de bons instituteurs. Ceux qui sentent quelque attrait pour cet emploi et qui n'étaient retenus que par la crainte de n'y pas trouver une honnête subsistance, ne doivent plus hésiter maintenant, et peuvent être assurés d'une situation honorable, s'ils savent se rendre recommandables par leurs mœurs, leur instruction et une louable émulation. C'est surtout le besoin d'institutrices qui se fait plus grandement sentir pour le moment. Ce serait donc rendre un véritable service au pays, que de travailler incessamment à réparer ce déficit. Nous avons déjà parlé de l'avantage de la méthode analytique dans l'instruction. Nous ne saurions trop insister sur ce point, et nous croyons que ceux qui veulent acquérir quelque habileté dans l'art si précieux de savoir instruire la jeunesse, ne sauraient y faire une trop sérieuse attention. Les renseignements que nous avons pu nous procurer sur cette matière, nous confirment de plus en plus dans cette persuasion. On nous assure que dans plusieurs places, les commissaires, par un soin bien digne d'éloges, sont parvenus, en assez peu de temps, au moyen de visites répétées, à perfectionner les maîtres qui, jusque-là, n'avaient que peu de succès, et à les mettre en état de faire faire de véritables progrès à leurs élèves. Dans d'autres places, on force les maîtres et maîtresses à étudier et à se perfectionner, sous peine de perdre leurs places une autre année. Il n'y a pas

ne doute que tous ces moyens contribueront beaucoup au progrès de l'éducation. Nous croyons même que pour le moment, c'est le seul moyen de suppléer à cette disette d'instituteurs, de donner à l'éducation une véritable impulsion et tirer un avantage immédiat des deniers de la province.

Le *Canadien* du 5 donne des détails bien affligeans sur une espèce de lèpre qui se répand dans le Nouveau-Brunswick, surtout sur les bords du St. Laurent. Cette maladie est contagieuse et paraît incurable. Elle dure de trois à cinq et six années. Deux médecins ont déclaré que ce n'était pas la lèpre. Ils prétendent que cette maladie est le résultat de la malpropreté, de la manière de vivre et des habitudes de la population française par laquelle s'est déclarée cette épidémie. Sur un message de Sir Wm. Colebrooke, gouverneur du Nouveau-Brunswick, la chambre, dit le *Canadien*, a voté à l'unanimité £500 pour mettre l'exécutif en état de procurer à ces infortunés les secours de la médecine, de séparer ceux qui sont atteints de cette horrible maladie des autres habitans, et d'adoucir aux premiers, autant qu'il est possible de le faire, le peu qui leur reste de leur misérable existence.

La fièvre scarlatine fait aussi, dit-on, de grands ravages dans le Haut-Canada depuis quelques tems. C'est surtout parmi les jeunes gens qu'elle moissonne. Des infortunés pères de familles se sont vus enlever jusqu'à leur dernier enfant par cette impitoyable et désespérante maladie.

### NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

— Nous avons vu le plan en bois du Palais Episcopal projeté. Cet édifice qui aura 136 pieds de longueur sur 53 de profondeur au centre, 43 aux ailes, sera à trois étages du côté du presbytère et à quatre du côté des ramparts et contiendra 58 appartemens sans compter les mansardes. Tout le front en sera en pierre de taille ainsi que le côté opposé à la rue Lamontagne, tandis que le derrière et le côté qui fait face au séminaire devront être lambrisés. C'est M. Thomas Baillargé, architecte canadien, qui a fait ce plan et qui doit présider à la construction du palais. Son nom donné au public eût, nos louanges n'y ajouteraient rien. M. Baillargé a apporté beaucoup de soin et d'intelligence à la distribution intérieure, et tout est prévu pour la commodité et la régularité artistique autant que possible par celui à qui il est dit : nous n'avons ni plus de terrain, ni plus de moyens, et cependant il nous faut tout cela. L'architecture extérieure sera simple ; il n'y aura ni cette profusion, ni ce luxe réfléchi de l'art qu'eût pu déployer notre artiste, si le local et les moyens l'avaient permis. Cependant la demeure archiépiscopale aura toute l'élégance et toute la légèreté dont est capable une architecture toute de masses ; et si l'on aperçoit quelques rares défauts, ils n'appartiennent pas à l'architecte, qui les regrette lui-même, et qui a tout fait pour les rendre moins apparents ; ils sont dus tout entiers aux impossibilités. Mais il est vrai de dire que ce qui frappe l'œil dans l'édifice en miniature, que l'on peut embrasser d'un regard, disparaîtra presque en totalité, lorsqu'on ne pourra apercevoir qu'une partie de l'édifice à cause des hautes bâtisses qui l'entourent.

Avec tout cela, ce n'en sera pas moins un des plus beaux édifices du pays et la dépense de la construction estimée à £8,000 avec l'achat de £5,700, et le prix de l'amortissement environ £1,100, ajouté aux dépenses imprévues, ne s'en élèveront pas moins à la somme considérable de £15,000. Ce ne sera que lorsque cet édifice tout à la fois religieux et national, et plus national que religieux, sera achevé, que Mgr. de Québec possédera une demeure digne de son rang et du titre qu'il doit prendre plus tard. Espérons donc que l'enthousiasme qu'a manifesté le district de Québec n'a été que le premier élan d'un sentiment de patriotisme tenace et réfléchi, et que ce premier mouvement national n'a été un peu ralenti que par les circonstances. La collecte pour le palais épiscopal, dans la Haute-Ville et le faubourg St. Jean, se monte à près de £1,400. *Journal de Québec.*

ITALIE.

— Le *Diario di Roma*, du 17 février, contient quelques détails sur l'importante cérémonie qui a eu lieu le 11 à la basilique du Vatican, où le Souverain Pontife a sacré les cardinaux Castracane Degli Antelminelli, évêque de Palestine ; Polidori, évêque de Tarsous ; Cagiano de Azevedo, évêque de Sinigaglia, et Clarello Paracciani, évêque de Montefiascone et Corneto.

Après avoir prié dans la chapelle du Saint-Sacrement et devant l'autel de la confession, le pape monta au trône, où il revêtit ses ornemens pontificaux, ensuite il commença la cérémonie, les cardinaux à sacrer étant réunis devant le trône. Leur profession de foi terminée, ils furent admis à baiser le pied et la main de Sa Sainteté, qui les embrassa ensuite. Ils l'accompagnèrent alors à l'autel de la confession, et, uni à eux, le Saint-Père commença la messe, et poursuivit la cérémonie conformément au rituel pontifical. Les cardinaux Patrizi, vicaire de Sa Sainteté, et Ferrotti étaient évêques assistants ; les cardinaux Riario-Sforza et Cazzoli, en qualité de diacres, l'assistaient, ainsi que Mgr. Asquini, patriarche de Constantinople, et Mgr. Cardelli, archevêque d'Acrida.

Les cardinaux en chappes, les archevêques et évêques et la prélature étaient présents à cette cérémonie, d'autant plus auguste et plus touchante,

dit le *Diario*, qu'elle fut accomplie par le Souverain Pontife sur la tombe même des saints apôtres Pierre et Paul, avec un si imposant concours de dignitaires, dans une basilique si majestueuse et au milieu d'une si grande affluence de fidèles.

— La promotion de Mgr. Cagiano de Azevedo à la pourpre romaine ayant rendu vacante la charge d'auditeur-général de la chambre apostolique, le Saint-Père a daigné la conférer à Mgr. F. Capaccini, substitut de la secrétaire d'état, internonce extraordinaire et délégué apostolique près la cour de Portugal.

— S. Em. le cardinal Caracciolo, archevêque de Naples, est mort après une longue maladie.

— Une lettre particulière de Rome annonce que la plus jeune fille de Lucien Bonaparte, la princesse Constance, âgée de 24 ans, vient d'entrer dans le couvent français du Saint-Cœur de Notre-Dame sur le mont Pincio. A cause de ses capacités extraordinaires, ses supérieures la destineraient à aller fonder une succursale de leur ordre, à Varsovie, en y introduisant d'importantes modifications.

— Dans l'année 1843, Venise a vu avec joie douze nouveaux fidèles devenir membres de l'église catholique. Trois israélites ont reçu le baptême ; trois Grecs non-unis et six protestans ont abjuré les erreurs de leurs sectes dans les mains de S. Em. le cardinal-patriarche.

FRANCE.

— Nous avons eu la consolation d'apprendre que l'illustre général Bertrand fidèle au grand exemple qu'il avait reçu à Sainte-Hélène, n'a pas voulu mourir sans recevoir les secours de la religion. Il a noblement couronné sa loyale vie, en donnant à ses contemporains cette belle leçon de plus. Il n'aurait point rougi du malheur, il n'a point rougi de Dieu, et les derniers moments pendant lesquels il pouvait jouir de la gloire humaine lui ont servi, nous avons tout lieu de l'espérer, à conquérir une gloire qui ne finira pas.

— On dit que Mgr. l'évêque de Saint-Flour a été présenté pour le siège archiépiscopal de Rouen, déjà proposé à plusieurs prélats.

— Demain lundi, (12 février) à deux heures, une réunion de charité, suivie d'une quête en faveur de jeunes filles, recueillies dans une maison dite du cœur de Marie, aura lieu dans l'église de la Madeleine. Mgr. l'archevêque de Bordeaux fera l'exhortation, après laquelle aura lieu un salut solennel, auquel officiera Mgr. l'évêque de Nancy.

Fondée sous les auspices de Mgr. de Janson, évêque de Nancy, la maison du Cœur de Marie reçoit les jeunes filles privées de leurs parents ; celles qui, plus à plaindre, n'en recevraient que de mauvais exemples, ou celles que des maisons religieuses, administrées par des commissions civiles, sont forcées de rejeter dans le monde, dont elles ignorent les dangers. Les jeunes enfants y sont aussi admises ; des filles de service sans places, munies de bonnes recommandations, y trouvent un asile momentané. Toutes y sont occupées à des ouvrages variés.

— Nous avons dit qu'il était question, à Dijon, d'élever une chapelle et une statue à saint Bernard. Un hommage va être aussi rendu à l'une des premières célébrités du moyen-âge. Gerbert, archevêque de Reims, puis pape sous le nom de Sylvestre II, va être honoré d'une statue à Aurillac, sa ville natale.

— Mgr. Rousselet, évêque de Séz, qui a été sacré le 25 février à St. Séverin, avec une grande solennité, a quitté Paris le 28 pour aller prendre possession de son siège.

Le nouvel archevêque de Sens, Mgr. Jolly, qui reçu le pallium après cette cérémonie, est parti dès le 27 pour aller prendre également possession de son siège archiépiscopal.

— Une assemblée nombreuse se pressait jeudi (15 février) dans la cathédrale d'Orléans, où Mgr. l'archevêque de Bordeaux prêchait pour l'œuvre de Ste-Marie-des-Bois, établie dans le diocèse de Vincennes (Etats-Unis). L'improvisation chaleureuse du prélat était digne du sujet, et, comme ses paroles parlaient de l'âme, c'était à l'âme aussi qu'elles allaient. Le cœur seul fait l'éloquence : les pauvres sœurs de Sainte-Marie-aux-Bois béniront celle de Mgr. Donnet, et les offrandes généreuses des Orléannais n'auront point fait défaut à l'infortune de leurs compatriotes, exilées volontaires de leur héroïque charité.

Le même jour, Mgr. de Forbin-Janson, évêque de Nancy, a prêché, dans la même cathédrale, pour l'œuvre de la Sainte-Enfance, qui a pour but le rachat des enfants délaissés des infidèles.

ANGLETERRE.

— Le *Times* annonce que miss Crudden, distinguée par les grâces de sa personne et âgée de 23 ans, a pris le voile des sœurs de la Merci. Cette cérémonie et le prononcement des vœux ont eu lieu dans la chapelle catholique de Bermondsey.

PRUSSE.

— Depuis longtemps, la ville de Munster demandait qu'une église particulière fût destinée aux militaires catholiques de la garnison, pour qu'ils y pussent assister aux offices divins et y recevoir l'instruction religieuse. Le roi de Prusse, appréciant le vœu de cette fidèle et religieuse cité, a affecté un traitement au curé catholique choisi pour cette mission par l'évêque de Munster. A ce prêtre, qui doit uniquement s'occuper des militaires de sa confession, a été assignée provisoirement l'église de Gymnase (collège). Tout récemment, ce nouveau curé a été installé avec grande pompe. Le baron de Pfuel, gouverneur de la province, et son état-major ont assisté, à la tête de

la garnison sous les armes, à cette cérémonie, qui avait réuni les personnes de distinction de la ville et du voisinage.

—L'établissement des diaconesses de Kaiserwerth, qui soignent avec une ardente charité les malades pauvres d'une partie de la Westphalie, doit fournir quelques-unes de ses sœurs pour fonder à Berlin une maison-mère, du même ordre, destinée aux besoins du culte catholique.

## HOLLANDE.

—Un fait assez remarquable vient de se passer en Hollande : pour la première fois depuis l'existence de l'Université de Leyde, la dignité de recteur magnifique a été conférée à un prêtre de la religion catholique romaine. M. le professeur Schrant, jadis attaché à l'Université de Gand, a remis récemment ses fonctions de recteur entre les mains du savant ecclésiastique M. Sandifort.

## GRÈCE.

—La question de la réintégration de l'église d'Athènes dans l'obéissance du Patriarche de Constantinople vient d'être débattue pendant trois séances entières, au sein du congrès national de la Grèce : Voici le résultat de ces débats, tel qu'il sera textuellement inséré dans l'acte constitutionnel du royaume :

1<sup>o</sup> La religion de l'Etat, en Grèce, est celle que professe l'Eglise chrétienne orientale. Toute autre religion y est tolérée, et l'exercice de son culte est placé sous la protection des lois.

2<sup>o</sup> L'Eglise orthodoxe grecque, reconnaissant Jésus-Christ pour son chef, est dogmatiquement unie à la grande Eglise chrétienne de Constantinople ainsi qu'à toutes celles dont la situation est égale à la sienne (ce qui signifie, sans doute les trois autres patriarchats orientaux, ainsi que le patriarchat impérial de Russie) ; en sorte que, comme ces autres églises, elle observe les canons apostoliques et synodaux, et toutes les autres saintes doctrines. Mais en ce qui concerne sa situation de droit envers l'Etat, elle est libre et indépendante de toute autre église et elle est gouvernée par un synode épiscopal.

Ainsi une assemblée politique, exclusivement composée de membres laïques, résout, sans avoir même consulté l'épiscopat une question de schisme hiérarchique, tout en conservant l'unité dogmatique. Cet acte d'omnipotence ecclésiastique ne le cède en rien à l'autorité spirituelle du czar de Moscou, seulement il déjoue les projets politiques que celui-ci avait fondés sur l'espérance de rétablir la suprématie du patriarche de Constantinople sur la métropole d'Athènes.

## ORIENT.

*Du prosélytisme protestant chez les Nestoriens.*—Il est utile de surveiller et de faire connaître les actes de la propagande protestante qui est venue disputer aux missionnaires catholiques la conquête spirituelle des Eglises dissidentes de l'Orient. On voit que ceux-ci, renfermés dans le cercle de leur ministère tout pacifique et religieux, ont à lutter contre des adversaires qui ne craignent pas de recourir à des moyens trop humains et purement politiques. Aussi, les envoyés pusiéistes qui sont venus pour gagner à l'Eglise anglicane les Nestoriens du Kurdistan, font un bien singulier début dans leur carrière apostolique. Ils ont commencé par contrarier le plan des méthodistes américains, leurs rivaux, et qui, établis là depuis quelques années, semblaient avoir plus de droit qu'eux à recueillir les fruits de cette mission. Quand l'échec des tribus nestoriennes, défaits par les Curdes, obligea le patriarche nestorien, Mar-Chimon, à chercher un asile près du pacha de Mossoul, l'envoyé pusiéiste enleva aux méthodistes l'illustre fugitif et l'enferma chez le consul anglais, comptant qu'avec la tête il aurait bientôt en son pouvoir le corps de cette Eglise. Les missionnaires américains qui n'ont point de représentant en ces lieux durent céder à ce premier acte arbitraire.

Mais les choses prirent une tournure que ces messieurs n'avaient pas prévue. Les Nestoriens voyant leur chef captif, et suspectant déjà sa foi, portèrent d'un autre côté leurs regards et leurs espérances et plusieurs commencèrent à se réunir à leurs frères catholiques, les Chaldéens. Que fait M. Badjer, chef de la mission pusiéiste ? Il accuse l'évêque Chaldéen, Maitran Youssouf, d'avoir violé la conscience de ces gens et il le cite devant le pacha. Le procès se juge en règle, et l'innocence de l'accusé triomphe. Alors, toujours en vertu de la tolérance dont il se montre si jaloux, M. Badjer réclame et rappelle au pacha qu'il existe un firman par lequel les sujets de l'empire sont empêchés de passer d'une communion à une autre. Ainsi, en haine des catholiques et par jalousie de leurs succès, un missionnaire protestant invoque une loi dont l'exécution rendait inutile sa propre présence dans le Kurdistan. Quand le protestantisme se proclame le fils du libre examen et le vengeur des droits de la conscience, ses émissaires osent soutenir et défendre la loi spirituelle, la plus tyrannique qui ait été inventée dans les temps modernes.

Mais le fond de la pensée de ces messieurs est de vouloir seulement la liberté pour eux et non pour les autres, comme ils le prouvent si bien dans la persécution qu'ils livrent depuis trois ans aux missionnaires catholiques de Perse. Leur jeu est celui de nos prétendus républicains, qui, le jour où ils seraient les maîtres, commenceraient par nous chasser ou étranger.

En demandant l'exécution du susdit firman, les Pusiéistes n'ont pas laissé d'en faire venir un autre à Constantinople, qui accorde une protection anglaise au patriarche réfugié. M. Badjer, en le recevant, a annoncé avec une bonne foi peu évangélique, que cette espèce de passeport, personnel et particulier à Mar-Chimon, était l'acte par lequel la Sublime-Porte reconnaissait que toute l'Eglise Nestorienne passait sous la juridiction de l'E-

glise anglicane. La conclusion était rigoureuse, en effet : le patriarche représente son Eglise ; or, nous nous sommes emparés du patriarche, au préjudice de nos confrères les méthodistes, donc toute la Chaldée nous appartient, et les missionnaires catholiques doivent vider la place.

Par bonheur, les Musulmans ont un bon sens pratique qui n'est pas la dupe de ces supercheries. Celui qui veille sur son Eglise sait aussi leur inspirer des pensées favorables à sa conservation et à son agrandissement. Ainsi, le pacha de Mossoul craignant moins de voir les Nestoriens devenir catholiques qu'anglicans ou pusiéistes, les laisse suivre l'impulsion de leur conscience, en dépit de M. Badjer, et l'on espère que l'universelle Eglise fera de ce côté d'abondantes recrues. La France aussi est là par derrière, suivant la ligne droite et honorable, qui est de faire respecter les droits de tous, de combattre l'intolérance sous toutes ses formes, et d'habituer l'Orient à la liberté religieuse dont elle jouit intérieurement.

## NOUVELLES POLITIQUES.

## CANADA.

*Association de la Délivrance.*—M. Fabre, trésorier de l'Association de la Délivrance, accuse la réception des sommes suivantes :

Paroisse de St. Barthélemy par M. Amable Gauthier, . . . . .	£5 15 6
Paroisse de St. Barnabé, district des Trois Rivières par M. Robt. Johnson, Ecr. . . . .	1 10 0

M. Massue, trésorier de l'Association de la Délivrance pour le district de Québec, a reçu les sommes suivantes depuis le 7 de ce mois :

Monseigneur l'évêque de Québec. . . . .	£7 0 0
Messieurs du Séminaire de Québec. . . . .	10 0 0
Paroisse de l'Ange-Gardien, par Messire Boucher, curé de cette paroisse. . . . .	4 19 9
Paroisse de St. Roch de Québec, par F.-X. Paradis, écuyer. . . . .	4 10 0
Paroisse de St. Roch-des-Aulnets, par Messire Têtu, curé de cette paroisse. . . . .	9 4 2½
Partie du Quartier St. Louis, Haute-Ville de Québec, par J. N. Bossé, écr. . . . .	18 11 3
Paroisse de St. Nicolas, par MM. Bazile Demers et Benjamin Pâquet. . . . .	13 15 0
Paroisse du Cap-Santé, par François Rinfret, écuyer, . . . . .	10 7 5½

Québec, 29 mars 1844. *Canadien.*

*L'officier-Rapporteur, L'élection.*—Les conseils de la reine sont d'opinion que le texte de la loi que nous avons citée, ne se rapportait pas aux circonstances où se trouve M. Delisle, et qu'il pouvait servir comme officier-rapporteur à la prochaine élection. En conséquence M. Delisle a fait afficher sa proclamation qui fixe le jour de l'assemblée des électeurs à jeudi prochain, le 11, à midi, sur la Place-d'Armes, pour la nomination des candidats. Le premier jour que les *polls* devront être ouverts pour recevoir les votes sera sans doute fixé au mardi ou mercredi suivant. Si M. Delisle réussit à trouver les six députés, ce ne sera pas sans difficultés. Mais le refus d'exécuter l'ordre de l'officier-rapporteur expose la personne qui s'en rend coupable à une poursuite au criminel, ainsi cette considération, plus que toute autre, devra pousser plusieurs individus à l'obéissance à la loi. *Minerve.*

—On nous informe que la glace est disparue à la distance d'environ trois lieues depuis St. Augustin, en descendant vers Québec, en sorte qu'il y a espérance que, si le doux temps continue, l'ouverture de la navigation ne sera pas aussi retardée qu'on le craignait. *Artisan.*

*Nécrologie.*—Nous regrettons d'avoir à annoncer la mort du vénérable Joseph-François Perrault, protonotaire de ce district, qui est décédé la nuit dernière à l'âge de 91 ans. *Canadien.*

## ANGLETERRE.

—Le *Standard* publie le traité supplémentaire conclu entre la Chine et la Grande-Bretagne pour le règlement des rapports commerciaux entre les deux pays. Nous extrayons de ce traité certaines dispositions importantes :

Art. 6. Les négociants anglais, résidant dans les cinq ports, ne pourront franchir une certaine distance aux environs. Cette distance sera déterminée par les autorités locales et les consuls. Les contrevenants seront arrêtés et livrés au consul, qui leur infligera le châtiment qu'ils auront mérité.

Art. 7. Les citoyens des Etats étrangers, qui ont antérieurement fait le commerce à Canton, seront admis dans les cinq ports, chacun aux mêmes conditions que les sujets anglais.

Art. 10. Un vaisseau de guerre anglais stationnera dans chacun des cinq ports pour maintenir la discipline parmi les équipages des navires marchands, et aussi pour faire respecter l'autorité du consul britannique.

Les équipages des vaisseaux de guerre ne pourront parcourir le pays. Ces vaisseaux ne seront pas soumis aux droits de ports ordinaires.

Aussitôt que le traité aura reçu la signature de S. M. l'empereur de la Chine, la copie en sera remise à S. E. Hwang, juge à Canton, qui se rendra dans le lieu que le plénipotentiaire britannique aura déterminé, et la remettra au dit plénipotentiaire.

Quand S. M. la reine d'Angleterre aura revêtu le traité de sa signature, le plénipotentiaire britannique enverra à Canton la copie qui sera remise à S. E. Hwang par un officier spécialement chargé de cette mission. Hwang transmettra la copie au commissaire impérial, pour servir de règle et de

gnide aux deux nations pour toujours, et comme confirmation solennelle de paix et d'amitié.

“Signé et scellé : H. Pottinger,  
“Le commissaire impérial Keijing (en tartare).  
“Pour copie conforme : Richard Woosman.

IRLANDE.

—O'Connell et ses co-prévenus, à l'exception du Révérend M. Tierney, ont été déclarés coupables par le jury sur les onze chefs d'accusation formulés par le ministère public. M. Tierney n'a été trouvé coupable que sur quatre chefs. En ce qui concerne les autres accusés, le jury semble admettre des circonstances atténuantes en omettant sur certaines questions les mots : *assemblées séditieuses, illégales, etc.*; puis un peu plus loin il rétablit ces expressions. Il en résulte que, prise dans son ensemble, la déclaration des jurés donne complète satisfaction au gouvernement.

Le jugement sera rendu à la prochaine session judiciaire, c'est-à-dire dans les premiers jours d'avril.

Grâce à des dispositions militaires prudemment combinées, et, il faut le reconnaître, aux exhortations pacifiques d'O'Connell, l'ordre n'a pas été un seul instant compromis.

Le verdict était à peine connu à Londres que déjà, dans les deux chambres s'agitait en même temps la question de l'Irlande. Mardi, à la Chambre Haute, le marquis de Normanby qui, on se le rappelle, a été vice-roi de l'Irlande, sous le ministère Melbourne, et aux Communes, lord John Russell demandaient qu'il fut institué une enquête sur l'état de ce pays dans le but d'apporter un remède aux maux qui le dévorent. Le débat dura encore aux Communes au moment où nous écrivons ; il s'est terminé à la chambre des Pairs par le rejet de la motion du noble lord, à une majorité de 175 contre 78.

La discussion engagée dans la chambre des communes sur les affaires de l'Irlande, la plus longue, dit-on, que le parlement anglais ait jamais vue, a été close dans la séance de vendredi. La Chambre a voté à trois heures de la nuit sur la motion de lord John Russell, et le gouvernement a eu une majorité de 99 voix. Ce résultat était prévu. Toute l'importance de cette dernière séance est donc dans les discours qui ont été prononcés par M. O'Connell, et par Sir Robert Peel. Après une discussion aussi longue et aussi approfondie sur un sujet déjà presque épuisé dans la presse, dans les livres, partout, il était difficile de dire quelque chose de nouveau ; aussi l'intérêt que présentent les discours de M. O'Connell et du premier ministre est-il surtout dans la position personnelle des deux orateurs.

En disant, il y a quelque jours, que très probablement M. O'Connell prendrait dans le parlement une attitude bien différente de celle qu'il prenait dans l'Association du Rappel, nous n'avions pas trop présumé du bon sens et de la sagacité de cet homme célèbre. Il n'en a jamais donné une plus forte preuve que dans cette séance, en mettant de côté les mots offensants que tant de fois il a jetés au Parlement et au peuple anglais, il a exposé d'une manière calme, simple et expressive, les griefs dont son pays natal avait à se plaindre. Le ton plein de modération qu'a constamment gardé le représentant de l'Irlande a réagi sensiblement sur la discussion, et tous les partis dans la Chambre ont semblé à plusieurs reprises se réunir pour faire un commun appel à des sentiments de paix, de conciliation et de justice.

Après le discours de Sir Robert Peel, Lord John Russell a présenté quelques observations sur le ton général du débat, et a exprimé l'espoir que le ministère userait de la grande majorité qu'il allait sans doute avoir pour s'efforcer de guérir les malheureuses discussions qui déchiraient le pays. Nous avons dit quel a été le chiffre de la majorité. Ainsi s'est terminée cette longue discussion ; et elle a fini, on doit le reconnaître, mieux qu'elle n'avait commencé. Elle avait été d'abord une affaire de parti ; mais à mesure qu'elle a fait de progrès, elle a perdu de son caractère passionné, et elle s'est close, comme on vient de le voir, sur de mutuelles invitations à la paix et à la concorde. Il faut espérer qu'elle régirait heureusement sur l'esprit public en Irlande, et que le gouvernement et le Parlement anglais, n'ayant plus devant eux l'obstacle de l'agitation, s'appliqueraient enfin sérieusement et sincèrement à soulager des maux que nul ne conteste.

FRANCE.

—Sa Majesté la reine Christine doit quitter demain (le 13 février) Paris pour rentrer en Espagne. Sa Majesté se rendra directement à Perpignan. Arrivée dans cette ville, Sa Majesté se décidera, selon l'état de la mer et des routes, à s'embarquer à Port-Vendres ou à suivre la voie de terre.

—On écrit de Laon, le 8 février :

“On vient de faire dans notre ville une découverte qui promet d'occuper longtemps la curiosité. M. Jouin, entrepreneur de bâtiments, vient de faire l'acquisition, dans le quartier St. Martin, d'une maison bâtie sur l'emplacement d'une ancienne église depuis longtemps disparue, St. Remy à la Tour. Il fit ouvrir dans la roche une carrière de laquelle il voulait extraire des matériaux destinés à la reconstruction de sa maison. Les ouvriers venaient de déblayer la terre qui recouvrait le rocher, lorsqu'un spectacle extraordinaire vint frapper leurs yeux. Sur la roche était couché un squelette dont les ossements étaient entièrement dénudés. Ses bras, étendus le long du corps, étaient attachés à la pierre par de très longs et très forts clous de fer main tenant oxidés, qui traversaient la paume de la main. De semblables clous transperçaient aussi les pieds également fixés à la pierre. Des deux côtés de la tête se trouvaient deux petits vases en terre, l'un de couleur grise et l'autre noir, de formes différentes. Près de la main droite se trouvait en-

core un troisième vase. Non loin de là gisait un second squelette, qui n'était pas attaché au rocher, mais dont la tête indiquait que celui auquel elle avait appartenu avait aussi succombé à une mort violente. Le crâne en était brisé, broyé, ses éclats étaient dispersés autour d'une énorme pierre qui paraît avoir servi d'instrument de supplice. Tout ici indique un meurtre, qu'il soit dû soit à un crime particulier, soit à une punition juridique. Des personnes penchent à croire que la mort de ces deux individus remonte au onzième ou au douzième siècle. La forme des vases, leur présence ont servi à leur donner cette opinion. Au reste, quoi qu'il en soit des conjectures faites ou des conjectures à faire, cette découverte ouvre un large champ à toutes les suppositions, et a vivement excité la curiosité en notre ville. Les vases, parfaitement conservés, ont été déposés, ainsi que les clous, dans les archives de la société archéologique de Laon.”

—On lit dans la *Chatouze* :

“Jeudi dernier, vers cinq heures du soir, deux personnes de la commune de Gourbera se retirant de Luluque, furent témoins, dans les landes rases qu'elles étaient obligées de traverser, d'un phénomène des plus curieux. Au milieu de la pluie qui tombait à torrents et du roulement lointain du tonnerre elles furent tout à coup éclairées par une lueur bleuâtre, qu'elles prirent d'abord pour un éclair ; mais voyant que cette lueur se prolongeait, et passait de la couleur bleue à une couleur rouge vif, et enfin verte, elles levèrent avec effroi leurs yeux du côté d'où venait le météore. Elle aperçurent à une distance très élevée la cause de cette clarté ; c'était comme un énorme globe d'un feu très brillant qui allait en tournoyant, et qui, en se rapprochant de la terre, se partagea en une innombrable quantité de fragments, qui s'éparpillèrent, presque tous enflammés sur une étendue de deux arpents de lande.

“Le lendemain matin, ils retournèrent à l'endroit même où ils avaient remarqué la chute de ces fragments ; plusieurs habitants de la commune les suivirent. On trouva sur les lieux une grande quantité de morceaux triangulaires, d'une substance vitrifiée, spongieuse, et dont les vides étaient encore imprégnés de soufre. Ce qui est encore très curieux pour la science, c'est que la seule chaleur de la main suffisait pour ramolir et réduire en une pâte comme de la poix ces débris venant de l'espace. Jetés au feu ils s'enflammaient comme le soufre en produisant toutes les couleurs dont nous avons parlé plus haut, et se consumaient ainsi.”

—On lit dans la *Vigie du Morbihan* :

“Une découverte importante a été faite dernièrement par M. Corniquel, tanneur à Vannes. Après de nombreuses expériences, il est arrivé à reconnaître et à constater que la pomme de pin renferme une quantité considérable de tannin qui ne le cède en rien, pour la beauté des produits, à celui que fournit l'écorce de chêne. Nous avons sous les yeux deux cuirs propres à la reliure qui ont été tannés au moyen de ce nouveau procédé, et nous pouvons affirmer qu'ils réunissent toutes les conditions désirables de force, d'élasticité et de souplesse.

“Si, par la qualité des résultats, le tannin extrait de la pomme de pin n'est inférieur à aucun autre, il est vrai néanmoins qu'il ne s'y rencontre pas toujours en aussi grande quantité que dans l'écorce de chêne. Cette quantité varie suivant l'espèce des arbres. Ainsi, sous un volume égal, les pommes de rige et de méluze donnent, à peu de chose près, autant de tannin que l'écorce de chêne, celles du pin maritime en contiennent un tiers de moins.

“La pomme de pin exige, à la vérité, pour le tannage, un tems plus long et qu'on peut évaluer à un tiers au-delà de celui que nécessite l'emploi des écorces de chêne ; mais, comme on peut avoir pour vingt francs ce qui en coûte aujourd'hui cent, il y a, dans l'application de la pomme de pin, un bénéfice évident. Il y a aussi sécurité pour l'avenir, car l'accroissement de la fabrication des cuirs a rendu les écorces plus rares, et il eût été à craindre qu'elles manquaient par la suite si l'on n'avait trouvé quelque autre substance pour les remplacer.

“La Bretagne doit se réjouir d'une telle découverte, qui lui offre un moyen de plus d'utiliser ses terrains montagneux et ses landes par la plantation d'arbres dont l'unique intrinsèque s'accroît de la valeur toute nouvelle de leurs fruits.

“M. Corniquel est en instance près du gouvernement pour obtenir un brevet d'invention.”

—On écrit de Douai, le 8 février :

“Une scène sanglante, épouvantable, inouïe, est venue hier jeter l'indignation et l'horreur au milieu des magistrats, des jurés et d'un nombreux auditoire de la cour d'assises. Trois criminels étaient là sur le banc des accusés, où plusieurs fois déjà ils étaient venus s'asseoir. S'imaginant sans doute que cette fois encore la société n'allait pas oser punir leurs forfaits, ils affichaient le plus ignoble et le plus audacieux cynisme.

“Cependant les débats sont terminés. Le président demande à Colin, le premier accusé, s'il n'a rien à ajouter à sa défense, et Colin lui répond qu'il veut mourir ; la même demande est faite à Druon, le second accusé, et il répond aussi qu'il veut mourir.—Levez-vous, Friedlander, dit M. le président au troisième accusé, et Friedlander se lève ; mais il ne prononce pas un seul mot, et ses yeux de tigre cherchent la victime que sa main va frapper.

“Tout à coup un cri plaintif se fait entendre, le sang ruisselle de la face l'un vieillard vénérable !... c'est M. le docteur Guilmoit, médecin de l'abbaye de Loos, que Friedlander a frappé d'une main sûre au milieu de la foule, en lui lançant au visage, et d'une assez longue distance, son lourd sabot de-

prisonnier. A la vue du sang, les trois bandits frémissent comme trois bêtes féroces, les gendarmes et les soldats de service se jettent sur eux pour les contenir, des cris de mort se font entendre, un affreux désordre règne quelques instans dans le sanctuaire de la justice ; mais bientôt le calme se rétablit.

Sur la requisition de M. le procureur-général, un détachement de la ligne arrive, la force armée fait évacuer la salle, et une triple condamnation à mort est prononcée, au milieu d'un silence solennel qui n'est interrompu que par les éclats de rire infâmes des trois accusés !

Un habitant de Courtenay vient d'inventer une machine avec laquelle, en se dépensant que peu de forces, il fait monter des quantités d'eau considérables à une très grande hauteur. C'est par le moyen d'une bande de drap sans fin passée sur deux cylindres, dont l'un est plongé dans l'eau du réservoir, qu'il parvient à élever le liquide. En faisant tourner avec rapidité le cylindre supérieur, l'eau s'élève avec la bande de drap et produit un phénomène extrêmement curieux. Cette machine figurera, dit-on, à la prochaine exposition.

## BELGIQUE.

—On lit dans l'*Emancipation* de Bruxelles, en date du 7 février :

« Une expérience extraordinaire et qui pourrait avoir une haute conséquence pour notre industrie, a eu lieu hier au jardin botanique sur le *Musa* (bananier). Cette plante dont la prodigieuse végétation sous les tropiques et en Orient est connue de tout le monde, a été réduite, en une demi-heure au plus, de son état naturel et pris sur place, en un papier dont on admire la force et la beauté, et en une touffe filamenteuse aussi solide et aussi brillante que la soie. Nous ne connaissons que quelques détails de cette double opération qui a été exécutée avec la plus étonnante facilité par M. Frémendit, l'un des directeurs de la compagnie générale du Bananier, établie à Paris. Un ouvrier de la fabrique de M. Dansaert à Neele, a formé la feuille. Parmi les personnages distingués qui ont assisté à cette expérience, nous citerons les ministres, le corps diplomatique, les notabilités scientifiques et industrielles, etc.

Nous recevons à l'instant les échantillons de la soie ou filasse et du papier du bananier, et c'est en effet un résultat surprenant. »

## SUÈDE

—Les journaux suédois du 26 janvier nous apprennent que S. M. Charles-Jean avait été frappé le matin même, d'un coup de sang, accompagné de vomissemens. Il entra ce jour-là même dans sa quatre-vingt-deuxième année, étant né le 26 janvier 1763.

Stockholm, le 26 janvier, huit heures du soir.

Le roi Charles-Jean, sans être précisément souffrant, se plaignait d'un peu de fatigue et de faiblesse. Cette indisposition n'avait aucun caractère alarmant hier au soir, au moment où Sa Majesté s'est couchée. Ce matin à six heures, le valet de chambre du roi a été réveillé par un léger coup de sonnette ; il est entré dans la chambre de son maître, et l'a trouvé sans connaissance.

Les médecins ont été appelés sur-le-champ, et on a pratiqué une saignée à l'instant même. Le roi avait toujours refusé précédemment de se laisser tirer du sang ; mais les gens de l'art ayant déclaré que c'était le seul moyen de sauver la vie de Sa Majesté, le prince royal a ordonné formellement qu'on y eût recours. Le sang est venu avec abondance, et présentant des caractères favorables ; en même temps de forts vomissemens ont soulagé l'auguste malade.

L'évanouissement n'a pourtant cessé qu'à onze heures : alors le roi a recouvré sa connaissance, a bu un verre d'eau sucrée, qu'il a pris et tenu lui-même ; mais ce n'est qu'à deux heures qu'il a pu proférer une parole et parler aux personnes qui l'environnaient. Plus tard le roi avait un peu dormi.

Tous les préparatifs commencés pour célébrer l'anniversaire de la naissance de Sa Majesté ont été contremandés et les spectacles ont été fermés. Dès le matin, le conseil d'Etat, le gouverneur de la capitale, les chefs des régimens formant la garnison et les grands fonctionnaires s'étaient réunis au palais. Toute la ville est tristement préoccupée de ce douloureux événement.

Voici les bulletins qui ont paru dans la journée sur la santé de S. M. suédoise.

*Premier bulletin.*—« 26 janvier 1844, dix heures du matin.

« S. M. le roi, qui, hier soir, sans donner de signes d'indisposition, s'était couché comme de coutume, et avait dormi tranquillement pendant la nuit, a été pris ce matin, vers six heures et demie, de vomissemens et d'un mouvement de sang à la tête, qui dure encore quoiqu'il paraisse diminuer.

« Signé E. AF EDHOLM.

*Second bulletin.*—« Deux heures après midi.

« S. M. le roi est plus calme, et son état est en général plus satisfaisant qu'au moment de la publication du premier bulletin.

« Signé E. AF EDHOLM.

*Troisième bulletin.*—« Cinq heures du soir.

« L'état de la maladie de S. M. le roi n'a pas changé depuis deux heures.

« Signé E. AF EDHOLM.

P. S. Une lettre du 30 janvier, reçue le 2 février à Hambourg, annonçait qu'on avait peu d'espoir de conserver les jours de Sa Majesté suédoise.

## TURQUIE.

—On mande de la frontière de Turquie, 23 janvier :

« Des lettres que nous recevons à l'instant même de Jassy nous annoncent que cette ville était en proie à la plus grande fermentation. Les boy-

ards, irrités contre l'hospodar, étaient sur le point de faire un mouvement contre lui. On s'attendait à une révolte. Des écrits séditieux avaient été répandus dans le public. Des proclamations avaient été affichées pour exciter les citoyens à la révolte. Un pamphlet révolutionnaire avait pénétré dans le palais du prince Stourdza, dans l'hôtel du consul russe de Kotoubue et dans les bureaux du ministère de l'intérieur. Ce ministre fut tellement effrayé à la lecture du pamphlet, qu'il donna sur-le-champ sa démission et ses fonctions sont maintenant exercées par le directeur du ministère.

« Le mouvement paraît être général ; partout on refuse d'obéir aux lois et l'on s'attend d'un moment à l'autre à une abdication du prince Stourdza. On dit que le prince a expédié en toute hâte des courriers au consul-général russe Dashkoff. On espère que sa présence préviendra l'explosion du mécontentement public.

« Des lettres de Bucharest annoncent aussi comme prochain un mouvement révolutionnaire. Quelques-unes de ces lettres pourraient faire croire que Stirbey, frère du prince Bibesco, est d'accord avec les mécontents. »

## PORT-REPUBLICAIN.

—Le steamer Avon apporte les nouvelles suivantes du Port-Républicain, le 8 janvier :

« L'installation du nouveau président a eu lieu, avec grande pompe, le 4 janvier ; l'envoyé extraordinaire français, M. A. Barrot, l'amiral de Moges, l'état-major de l'escadre sous son commandement et le corps diplomatique ont assisté à cette cérémonie ; le soir, il y a eu feu d'artifice et grande illumination.

« Le 6, on a formé le ministère comme suit : M. Hérard Dumesic à l'extérieur et à la guerre ; M. J. Hippolyte à l'intérieur ; M. Perry à la justice et à l'instruction publique, et M. J. C. Imbert aux finances.

« Les commissaires chargés de s'entendre avec M. Barrot sont MM. Jean-Elie Usôbe et Dumai-Lespinasse. Le terme échu sera payé, assure-t-on, et un envoyé viendra en France pour prendre des arrangements avec le gouvernement français concernant les paiements ultérieurs. M. David Saint-Preux est désigné pour cette mission.

« A l'exception de l'ex-président Boyer et du général Inginac, les autres personnes décrétées d'accusation sont en liberté ou peuvent rentrer dans le pays.

« La tranquillité était parfaite. »

Nous avons une copie de la nouvelle constitution de Haïti.

Elle déclare que les Africains et les Indiens, et leurs descendants par le père ou par la mère, pourront devenir citoyens. Aucun blanc ne pourra obtenir ce titre.

La deuxième partie pourvoit aux droits civils et politiques.

La troisième partie pourvoit à l'égalité des citoyens. La liberté de la presse est garantie. Des écoles pour les deux sexes seront établies et l'enseignement y sera libre et gratuit. Le jury est établi.

Le peuple a le droit de s'assembler, mais sans armes.

Les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, sont définis. Le pouvoir exécutif est le président, le pouvoir législatif est composé d'un sénat et d'une chambre des communes. Un tiers du sénat se renouvelle tous les deux ans.

Les couleurs de la république sont bleu et rouge, placés horizontalement. Les armes sont une palme surmontée du bonnet de la liberté et ornée d'une trophée d'armes avec la légende : « L'union fait la force. »

Port-au-Prince est le siège du gouvernement et prend le nom de Port-Républicain.

## MER ROUGE.

*Les deux grands Canaux.*—Les deux grands projets—nous pouvons dire les deux plus grands qu'on ait jamais connus dans les annales des améliorations internes, seront bientôt commencés : Le canal à travers l'isthme de Darien, pour joindre la Mer Pacifique à l'Atlantique, et le canal de la Méditerranée à la Mer Rouge. La jonction de l'Atlantique à la Mer Pacifique est un projet qui doit être d'un profit immense et incroyable pour le commerce du monde entier, mais le canal vers la Mer Rouge n'est que la reprise du vieux canal qui, à ce que nous croyons, joignait plutôt le Nil à la Mer Rouge en ligne directe qu'à la Méditerranée. Couper un canal à travers ces steppes immenses de sable accumulé depuis des milliers d'années, n'est point une entreprise ordinaire, et coûtera autant d'argent que le canal de l'Atlantique à la Mer Pacifique. La seule question est celle-ci ; qui commencera cette entreprise ? ce ne sera pas l'Egypte qui n'a sur la Mer Rouge aucune possession importante. L'Angleterre est grandement intéressée à frayer un passage vers l'Inde, et paierait volontiers les frais de ce projet, si elle pouvait avoir une garantie de possession paisible. Une fois les deux canaux achevés, le cap Horn et le cap de Bonne-Espérance qu'il faut doubler pour entrer dans la Mer Pacifique ou aller aux Indes, seront complètement abandonnés—ce sera la plus grande révolution qu'on aura encore opérée dans la navigation.

## BRIGITTE.

## SUITE.

Son habit, quoique fort simple, fit sensation quand il reparut. On n'en dit mot ; mais l'effet se lisait dans les regards. La tante Lagache reporta les yeux sur le vêtement de ses-fils, et Joseph alarmé crut y deviner une rivalité naissante. Le dîner fut un dîner de province au lieu de la présence d'un étranger ; les femmes n'osaient manger, sinon la petite Brigitte, qui mangeait et bu-

ait en tenant son verre à deux mains sans quitter son cousin de ses grands yeux noirs, et qui, voyant qu'on oublait de changer son assiette, se leva et courut à lui en disant de son accent gascon :—Tenez, mon cousin, voici une assiette plus propre.—Cette candeur assurée avait d'abord gagné le cœur de Joseph. Brigitte, déjà grandelente et comptant parmi les demoiselles, n'était véritablement qu'une enfant, étourdie, joueuse, naïve, soignant déjà gentiment le ménage, et soufflée encore de temps à autre par sa mère, mais l'aimant de toute son âme, comme si elle eût été belle et bonne.

Après le dîner, Mme. Lagache, voulant enfin donner idée de son train, fit monter pour s'en aller hors de la ville dans une promenade à la mode. On fit monter comme on put huit personnes dans une voiture conduite par l'homme qui faisait les commissions du port. Comme il n'y avait pas assez de place, le cousin Michel et l'un des invités monterent sur le siège à côté de lui. Cette voiture était une vieille calèche achetée de hasard, toute poudreuse, doublée d'une étoffe décolorée et souillée de grandes taches d'huile, dont les poches déchirées pendaient aux portières qui badinaient sur leurs gonds. Elle était attelée d'un seul cheval, qui avait peine à traîner, et ne servait qu'en de certaines occasions. Mme. Lagache en occupait le fond dans ses grands atours, chargée de bijoux et de fleurs ; mais selon cette règle par où l'on voit infailliblement qu'un habit n'est pas fait pour des gens indignes de le porter, tous ces nippes semblaient fortuitement accrochées sur ses épaules, et son laid visage n'en ressortait que mieux, par contraste comme une tache sur un linge blanc. Il est de ces personnes que non seulement la parure ne peut parer, mais qui déparent la parure.

Sur le chemin, elle se penchait avec une gaucherie ridicule pour saluer dans sa gloire des femmes de négociants qui ne daignaient pas la regarder. Un pauvre mendiait le long de l'avenue ; elle porta la main à la poche par habitude du tablier, et dit à Joseph :—Tiens, jette-lui un sou, je n'ai pas de monnaie.

Joseph se mourait de gêne et de sommeil ; on entra. On se couchait d'habitude à dix heures ; mais en l'honneur du nouveau veau on demeura jusqu'à minuit à causer dans la salle. Enfin, comme s'il s'était plaint plusieurs fois, Mme. Lagache lui dit :—Je ferai bassiner ton lit avec de la cassonnade, tu sera remis demain.

Quand on se fut retiré, Mme. Lagache prit un chandelier et le conduisit encore une fois dans sa chambre.

—Nous te mettons-là en attendant. Si tu préfères la chambre d'Etienne?... Voilà où couche Michel. As-tu ce qu'il te faut ? Tu n'as pas d'eau ; je l'avais oublié.

Elle appela la fille. Pendant ce temps, Joseph, excédé, ne pouvait qu'écouter. Il ne fut question ni de bassinoire, ni de bain de pied, ce qui l'eût pourtant remis de sa lassitude, devenue insupportable. La tante allait, venait, rabattant un drap, rangeant un meuble et bavardant toujours du même ton. Joseph prit sur lui de quitter son habit.

—Allons, bon soir, dit Mme. Lagache en s'en allant.

Joseph courut pour fermer la porte : elle ne fermait point, ce qui est commun dans les maisons de province habitées par une seule famille. Il faut ici se rappeler le caractère et l'éducation de Joseph : c'était, comme on sait, un garçon rangé, délicat, d'un caractère extrêmement faible, qui se laissait abattre par le moindre trouble porté dans ses habitudes, et, pour surcroît, d'une timidité excessive, qui l'empêchait de prendre ses aises quand on ne lui laissait pas toute liberté. Susceptible à l'excès, le choquait-on dans ses petites manies ou son amour-propre, il se ramassait pour ainsi dire, se concentrait en lui-même, et ne savait que souffrir en silence ; mais le mal n'en était que plus profond et l'affront mieux senti. Coucher dans cette chambre, avec cette porte demeurée ouverte, l'inquiéta autant que s'il se fut trouvé dans une auberge suspecte.

Enfin il s'abandonna à la joie d'être seul et de respirer un moment, roulant dans sa tête ce qui s'était passé depuis le matin, mais surtout abattu par la fatigue, qui lui donnait comme un frisson de fièvre. Il commença à se déshabiller ; mais il s'aperçut que les vitres le laissaient en spectacle aux voisins. Il voulut y mettre obstacle : les fenêtres étaient sans rideaux. Il lui sembla pour le coup qu'il s'allait coucher en plein midi sur la place publique. Il allait et venait dans la chambre, à demi-nu, impatienté, occupé à la fois de mille petits soins qu'il ne pouvait remplir.

Tout à coup la porte s'ouvrit : tout son sang reflua vers le cœur.

—Je t'apporte une chandelle, dit Mme. Lagache en entrant, au lieu de ta lampe, que tu ne saurais pas éteindre.

Joseph s'excusa en essayant de se cacher.

—Allons, ne te gêne pas, il faut bien que j'aie soin de toi. Bonsoir. Elle s'en alla. Joseph, remis de son épouvante, allait enfin gagner son lit, quand il tressaillit en voyant la porte s'ouvrir encore. C'était le cousin Etienne qui revenait du café et qui rentrait en fumant.

—Ah ! ah ! eh bien ! comment ça va-t-il, cousin ? s'écria-t-il en poussant rudement Joseph sur son lit en signe de cordialité. Il se mit ensuite à lui conter des bouffonneries auxquelles Joseph était forcé de répondre, bien qu'il eût tout à fait perdu la tête. Le cousin Etienne couchait dans la chambre qui suivait celle de Joseph et dont la porte ne fermait pas non plus. La maison n'avait qu'un étage dont toutes les pièces donnaient l'une dans l'autre.

—Puisque te voilà prêt, dit le cousin Etienne, je vais emporter ta lumière.

Joseph, qui avait le soir tant de chères habitudes et qui ne s'endormait qu'après une heure de lecture dans un livre favori, demeura tout à coup dans

l'obscurité. Il se jeta, pour en finir, dans ce lit froid et mal fait, comme s'il se fût jeté dans la rivière. Il s'y retourna dans tous les sens ; il songeait à sa petite chambre de la Place-Royale, si commode et si bien pourvue ; mais, accablé comme il l'était, c'était déjà beaucoup que d'être couché. Son cousin chantait dans la chambre voisine l'évocation des sceptres dans *Robert-le-Diable*, sur des tons vraiment effroyables. Joseph, que la fumée du tabac tenait éveillé, repassa les événements du jour ; il reconnut qu'il avait eu tort de ne pas avertir de son arrivée, et qu'on n'avait pu mieux faire à l'improviste pour le recevoir ; que d'ailleurs il n'avait vu ni la ville, ni le port, ni la campagne, ni touché à aucun de ses beaux projets. Il lui restait donc assez de belles espérances pour le bercer jusqu'à ce qu'il fût endormi.

Il se reveilla le lendemain assez tard, tout en sueur, et dans un malaise fiévreux ; le grand soleil inondait le plancher de sa chambre exposée au midi, en faisant un soleil ardent. Il s'aperçut que de plus on l'avait, dans la force du mot, livré aux bêtes ; le gonflement de mille piqûres s'ajoutant à l'abattement, il pouvait à peine se remuer ; la curiosité lui fit tout vaincre.

A déjeuner il remarqua que le luxe de table de la veille, qui n'était qu'une propreté bien bourgeoise, avait disparu. Il n'y avait plus de nappe, plus de doubles assiettes. On servit un reste de fromage et de ragoût froid. Etienne et Michel avaient déjeuné de grand matin ; quant à Mme. Lagache, elle prit son chocolat, qui était, ajouta-t-elle, une habitude d'enfance, et qu'elle partageait avec sa fille. Joseph fut donc le seul à manger du fromage ; comme tout était d'un goût relevé et qu'il se servait pour la seconde fois d'un certain vin qu'il s'étonnait de trouver si mauvais à Bordeaux, sa tante lui dit :

—Eh ! mais tu bois comme un chanvre.

Et se reprenant aussitôt en lui pinçant le genou :

C'est pour badiner, tu penses bien.

Joseph, interdit, rougit jusqu'aux oreilles et ne put répondre. Quand il eut fini :—A propos, dit la tante, il y a là des confitures. Veux-tu des confitures !

Joseph s'excusa faiblement :

—Bah ! reprit Mme. Lagache, nous en mangerons ce soir.

Joseph, après le repas, s'empressa d'écrire à sa mère avant toutes choses pour l'informer de son heureux voyage ; cette lettre fut assez courte ; il y peignit son arrivée en beau, détaillait peu de chose de la réception qu'on lui avait faite, remettant les détails à plus tard et disant qu'il n'avait encore rien vu de curiosités qu'il se promettait. Il ajouta des compliments de sa nouvelle famille. Cette lettre était plutôt pour tirer sa mère d'inquiétude sur sa santé et la manière dont il avait fait la route, que pour lui faire part de ce qu'il avait vu.

Il avait été question le matin d'aller faire un tour à La Prade, où était la campagne des Lagache ; mais Etienne eut des affaires, Michel allait au port, Mme. Lagache et sa fille étaient occupées de la lessive. Joseph demeura livré à lui-même. Il s'habilla et s'alla promener tout seul dans la ville. Il partit du haut des quais et les suivit le long du fleuve. Le spectacle de ce port est un spectacle admirable. Il faisait beau temps et grand soleil ; mais ce bruit et ce mouvement, cette quantité de navires, l'affluence de tant de gens qui s'abordaient et s'occupaient entre eux, ne firent que l'attrister ; en lui rappelant qu'il était oisif, inconnu, loin de sa mère et de ses amis, et pour ainsi dire abandonné pour la première fois de sa vie dans une ville étrangère : les larmes lui vinrent aux yeux. Il entra dans un café, où il lut avidement une gazette de Paris qui lui parla au moins de sa chère ville natale.

Il rentra vite au logis, où, ne sachant que faire, l'idée lui vint de se remettre au travail. Il monta : tout le monde était occupé dans la maison. Il gagna sa chambre sans qu'on fit attention derrière lui, déroula ses livres, ses cahiers, et s'arrangea sur un mauvais guéridon derrière une fenêtre. Il était parvenu à se recueillir, quand la porte cria doucement, et des pas glissèrent sur le carreau ; il se retourna en sursaut : c'était sa tante.

—Ah ! te voilà ! tu travailles ! Je ne savais où tu étais. Tu es bien là pour travailler ; on ne te dérangera pas... Allons.

Elle s'en retourna. Joseph, tout à fait dérangé, se perdit en conjectures sur ce qui attirait sa tante à tout propos dans sa chambre. Il se remit ; mais il en eut tout le bruit de la cour et notamment son nom qu'on criait à plusieurs reprises, et la voix criarde de Mme. Lagache qui répondait :—il est là-haut.

Son cousin Michel monta.

—Ah ! tu travailles ! Veux-tu voir charger les haquets, trois cents barriques de taffia que nous expédions pour les nègres. Ah ! les gredins !

Joseph fut obligé d'aller voir charger les tonneaux ; il reconnut qu'il lui serait impossible de travailler, ces premiers jours du moins, et tant qu'il ne serait pas tout à fait établi à la campagne ou dans une chambre à lui bien fermée.

Mme. Lagache l'aperçut dans la cour. Elle produisait déjà sur lui, sans qu'il s'en rendit compte, l'effet pétrifiant de la torpille. La voix, les pas, le regard de cette femme attachés sur sa personne, lui étaient toute espèce de force et de volonté ; il balbutiait, il ne savait plus ce qu'il faisait, et la peur lui donnait une douceur, une soumission, un empressement qui eussent radouci les bourreaux, mais qui ne pouvaient toucher Mme. Lagache. Elle lui dit :

—Allons donc, on ne te voit pas. Viens dans la salle, nous causerons un moment. On ne jouit pas de ta société.

Il la suivit en tremblant. Elle devida de la laine, elle lui embarrassait les bras d'un gros écheveau qu'elle se mit à pelotonner.

—Eh bien ! tu es sorti, qu'as-tu vu de beau ? t'amuses-tu ici ?

Joseph faisait plus d'efforts d'intelligence pour soutenir avec sa tante la plus

commune des conversations, que s'il eût parlé devant un congrès. Elle ne s'en doutait guère et ne lui en savait aucun gré. Il lui répondit, en y mettant tout le prestige d'une narration agréable, qu'il était allé sur le port, où comme quoi, dans un café, il était tombé sur un journal il avait vu....

—Tu es allé au café? interrompit Mme. Lagache.

—Oui, ma tante, et j'ai lu....

—Ah! tu entres comme ça... Et qu'est-ce que tu prends-là?

—J'ai pris un verre de... de marasquin je crois.

—Ah!... et cela coûte encore de l'argent, ça?

—Sept à huit sous.

—Ah... heuh!....

Elle regarda Joseph fixement; rien ne saurait rendre le mélange d'approbation, d'étonnement, d'ironie, de dissimulation grossière, qui se lisait dans ce *heuh* et dans ce regard. Joseph en fut étourdi, d'autant qu'il commençait à comprendre le train de la tante Lagache et de sa maison.

Il redescendit au jardin, où il se mit tristement à se promener, jetant les yeux autour de lui, se représentant qu'il était enfin dans cette ville et dans cette maison tant désirées, et combien la réalité s'éloignait de tous les rêves qu'il avait faits; il comptait à la vérité, que l'arrivée de sa mère lui rendrait ce séjour supportable.

Cependant les diverses particularités qui l'étonnaient coup sur coup l'amenaient à examiner plus attentivement l'intérieur de sa nouvelle famille, afin d'établir un jugement définitif. Il n'y avait pas moyen de douter de la fortune des Lagache, avouée de tous, et dont il avait mille preuves. Leur maison était en effet une des premières de la ville; le père Lagache, à force de sagesse et d'honnêteté, l'avait élevée à ce point de splendeur; il avait été fort bien secondé par sa femme, dont l'avarice sordide passait, en ménage, pour de l'économie. Il s'était fait aimer; mais surtout craindre de celle-ci, dont il modérait ainsi les défauts, et de ses fils, qu'il avait élevés à l'ancienne mode, et qu'il contenait par une ferme volonté. Quoique généreux et d'un sens naturel qui lui indiquait comment il fallait user de la fortune, il avait su maintenir une grande simplicité dans la maison. Ouvrier tonnelier d'abord, et puis soldat, quand son père ne tenait qu'un méchant cabaret, il avait gardé certaines habitudes du temps où il faisait son tour de France en simple compagnon; il déjeûnait debout avec un morceau de pain qu'il trempait dans un verre de vin; il portait, dans ses magasins, une veste de nankin et une casquette de peau de loutre, qu'il échangeait contre un feutre à longs poils et une lévite pour aller sur le port; il ne mettait de plus, aux grands jours, que de gros souliers à boucles et une cravate blanche. Cependant il devinait à peu près comment il lui convenait d'agir dans l'état présent de sa fortune; il avait introduit quelque luxe dans les pièces de cérémonie de sa maison; il montait peu à peu son ménage, sous forme de cadeaux, aux occasions du jour de l'an et des fêtes de famille: c'est ainsi qu'il avait meublé son salon. Tantôt s'était une garniture de cheminée, tantôt une boîte d'argenterie, tantôt un cabaret de porcelaine; pour les chevaux et la voiture, ils étaient nécessaires dans son commerce.

Il est vrai que ce mobilier, acheté à mesure et sans beaucoup de goût, péchait par l'ensemble; un beau tapis de Perse s'était dans le salon sur un carreau délavé; des enluminures à bas prix déparaient, par leur voisinage, les bronzes de la cheminée; on voyait, rangées sur le beau marbre d'une console, trois ou quatre tasses dépareillées de porcelaine commune, et par-ci par-là des ornements qui gênaient tout: une hirondelle de mer empaillée, un Turc accroupi en terre cuite colorée, et des coquillages peu curieux rapportés des parties de chasse. Néanmoins, tant que le père Lagache avait vécu; il avait constamment soutenu sa maison sur un pied raisonnable vis-à-vis des étrangers, et comme il convenait à sa condition. Quand il fut mort, après des dispositions qui témoignaient bien de sa prudence, mais qui ne pouvaient réformer le caractère des siens, tout changea de face dans la maison. M. Lagache avait voulu, en faisant une belle part à sa femme, qu'elle retirât sa fortune du négoce et vécût tranquillement, laissant ses enfants libres de le continuer en s'associant. Les frères s'associèrent en effet; mais ils persuadèrent à la mère de rester dans l'association pour accroître son bien; elle y consentit par cupidité, et demeura à la tête de la maison comme par le passé, seulement le train n'en fut plus le même: Mme. Lagache ne se mêlait pas du commerce, les fils l'entendaient ainsi; mais en revanche personne ne la troublait dans le gouvernement absolu du ménage; les fils mangeaient avec elle en payant pension. Mme. Lagache nourrissant une basse-cour et tirant les légumes de son potager, n'allait guère au marché que deux fois par semaine. Étienne et Michel déjeûnaient debout, quand ils avaient le temps, à la cave, au magasin, avec quelques fruits qu'ils payaient le plus souvent de leur bourse.

*La suite au prochain numéro.*

#### A V I S.

ON demande à St. VALENTIN un MAÎTRE D'ÉCOLE marié. S'il savait les langues Française et Anglaise, il serait préféré. S'adresser à JOSEPH BISSONNET, écuyer, Commissaire d'École.

ON a besoin dans la paroisse du SAULT AU RÉCOLLET d'un MAÎTRE D'ÉCOLE capable d'enseigner le Français et l'Anglais, et muni de bonnes recommandations. On préférerait un homme avec sa femme s'ils étaient capables d'enseigner tous deux. S'adresser aux commissaires de la paroisse, ou à M. VINET curé du lieu. Les lettres franches de port.

#### LE JOURNAL D'AGRICULTURE CANADIEN.

LE SOUSSIGNÉ annonce respectueusement qu'il a commencé la publication d'un Journal mensuel, dans la langue française, qui sera exclusivement dévoué à la dissémination d'informations utiles pour les agriculteurs.

Les fermiers et autres qui ont un intérêt au bien du pays sont priés de lui donner leur support. Les ordres devront être adressés francs de port aux imprimeurs Lovell et Gibson, rue St. Nicolas, qui y donneront une prompt attention.

2 avril 1844.

WM. EVANS,  
Editeur et Propriétaire.

#### LA CRISE MINISTÉRIELLE

ET

L'ION. M. VIGER,

A vendre à la librairie du soussigné.

Prix, 30 Sous.

C. P. LEPROHON.

#### A LOUER.

UNE MAISON de pierre à trois étages faisant l'encoignure des rues St. Marie et Salaberry, avec jardin et dépendances, faubourg Québec.

AUSSÍ

UNE AUTRE MAISON en bois à deux étages faisant l'encoignure des rues St. Denis et Sherbrooke, Côteau-Barron, avec jardin et dépendances. Pour ces deux maisons s'adresser à l'ÉVÊQUÉ.

#### A VENDRE.

Au Bureau des *Mélanges*, et chez MM. les libraires de la ville, le CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE ET CIVIL pour l'année Bissextile 1844.

#### NOUVEAU BARRÈREMENT DE RELIEUR.

LES SOUSSIGNÉS informent très-respectueusement leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir UNE BOUTIQUE DE RELIEUR, dans la rue St. Théodore, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. STARRÉ et Cie. et de LOUIS PERRAULT. Les ouvrages de toutes espèces appartenant à leur branche seront exécutés avec célérité et dans les derniers goûts aux prix les plus réduits.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

Montréal, 10 novembre 1843.

EN VENTE À CE BUREAU,  
PETIT MANUEL

DE

L'ARCHICONFRÉRIE

Du Très-Saint et Immaculé

CŒUR DE MARIE,

Établie dans l'église cathédrale de Montréal, le 7 février 1841.

QUATRIÈME ÉDITION EN CANADA,

AVEC L'APPROBATION DE MGR. DE MONTRÉAL.

PETIT ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE DU CANADA, suivi de quelques NOTIONS GRAMMATICALES pour faciliter aux enfans l'étude de la langue anglaise à l'usage des écoles du diocèse. 1ère. édition. Prix: 15 sols.

UNE FEUILLE contenant l'énoncé des obligations, des indulgences et des privilèges attachés à la CONFRÉRIE DU SCAPULAIRE, suivie du Billet d'Admission.

#### RÈGLEMENT DE LA CONGRÉGATION DES FILLES.

ÉTABLIE DANS PLUSIEURS PAROISSES DE CE DIOCÈSE.

RECUEIL DE LITANIES

A L'USAGE DES SŒURS DE CHARITÉ.

DES CARTES DE TEMPÉRANCE TOTALE.

#### CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LERROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s.	1d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,  
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY,  
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.

PRE.  
PRE.